

Environnement

Réflexion préalable au projet de reboisement de la commune (Virzac)



L'étude préalable au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire réinterroge les enjeux de renaturation et de reboisement analysés sur l'ensemble du territoire communal et sur trois types d'espaces : les sites de lisières, les trames végétales au contact des espaces habités et les boisements.

Virzac, petite commune rurale composée de hameaux étendus au fil du temps par des lotissements, divisée en deux par l'autoroute et l'implantation de la gare de péage, a la volonté de structurer le territoire par le végétal. Elle a en ce sens désigné les parcelles communales concernées et répondu en 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Département sur le thème « Créer des trames vertes arborées en milieux urbains centraux ou périphériques ». Dans le règlement de l'AMI, le projet devait, faire l'objet d'une étude confiée à « une équipe pluridisciplinaire incluant paysagiste et écologue avec un diagnostic de territoire ».



Etat des lieux

Le territoire de Virzac est composé de hameaux étendus au fil du temps par des lotissements, divisée en deux par l'autoroute et l'implantation de la gare de péage. Le territoire est caractérisé par une forte présence de parcelles communales concernées et une volonté de structurer le territoire par le végétal.

Une variété d'espaces communaux

Le territoire de Virzac est composé de hameaux étendus au fil du temps par des lotissements, divisée en deux par l'autoroute et l'implantation de la gare de péage. Le territoire est caractérisé par une forte présence de parcelles communales concernées et une volonté de structurer le territoire par le végétal.

A travers cette réflexion préalable d'ensemble, plutôt qu'une plantation systématique d'arbres, **le CAUE vise à mettre en évidence l'importance de la diversité des écosystèmes sur le territoire.** Lorsqu'une commune engage une réflexion sur les continuités entre ses structures arborées, il est essentiel de ne pas s'arrêter aux

limites communales et d'avoir une vision à long terme. Les communes au nord de Virzac, Saint-Laurent d'Arce et Peujard, possèdent d'important boisements et haies bocagères qu'il convient de connecter aux structures plus résiduelles du territoire de Virzac.





La végétation est également liée à la ressource en eau. La réflexion de la reconstitution de trames arborées doit se faire en lien avec le réseau hydrographique du territoire, pouvant ainsi mener à la renaturation de certains ruisseaux.

A Virsac, la question des lisières, au-delà des continuités écologiques, qu'elles soient celles des infrastructures routières ou celles de l'enveloppe urbaine, doivent être abordées.

La vision de projet d'une trame verte et bleue sur le long terme permet de ne pas répondre exclusivement au court terme sur les parcelles communales mais d'engager une politique de reboisement/renaturation qui pourra mener à l'acquisition de parcelles privées et à l'accès à des aides adaptées à l'échelle régionale et départementale.

Au-delà d'une réponse au cahier des charges de l'AMI, c'est **toute une réflexion paysagère qui est présentée dans le dossier conseil du CAUE** avec une vision à plus long terme sur la trame verte et bleue de la commune. Une ébauche de « plan-guide » adaptable que doivent s'approprier ensuite les élus communaux.

Les milieux ouverts au sein du bois

État des lieux

Accès de la forêt communale, à l'exception d'un espace agricole, limité dans le temps par la forêt, sur des espaces diversifiés. Ce type de parcelles est le lieu de passage de la forêt communale. La forêt communale est donc un espace ouvert à tous les usagers. Elle est donc un espace ouvert à tous les usagers. Elle est donc un espace ouvert à tous les usagers. Elle est donc un espace ouvert à tous les usagers.

Forêt / Points de vigilance

- 1. L'absence de gestion active des usages est l'élément principal de la problématique.
- 2. L'absence de gestion active des usages est l'élément principal de la problématique.
- 3. L'absence de gestion active des usages est l'élément principal de la problématique.

Orientation

- 1. Favoriser les usages agricoles et forestiers, notamment en matière de gestion des espaces ouverts.
- 2. Favoriser les usages agricoles et forestiers, notamment en matière de gestion des espaces ouverts.
- 3. Favoriser les usages agricoles et forestiers, notamment en matière de gestion des espaces ouverts.

IMAGES RÉFÉRENCES

Actions / Partenaire(s)

- 1. Actions / Partenaire(s)
- 2. Actions / Partenaire(s)
- 3. Actions / Partenaire(s)

